

MONTSALIER

(Pour servir à l'étude de) A. Lombard

AD. AHP. 2 E 6439 N° Jehan Constantin à Banon

fol 115. Le 4 mars 1583

Me Sébastian Lazare et Antoine Testagnière syndics, Jaume Esmieu dict Tarlet et Ollivier Testagnière de Montsalier au nom de la communauté ont baillé à prix fait à Me André Forensi peintre faire et parachever bien et deument à ses propres coutz et despens ung grand autel pour l'église du lieu de Montsalier de mesme grandeur et peinture et parure de celui qui est à l'église du Revest du Bion, entre icy et festes de may.

Pour le prix de vingt deux escus valant chacuns soixante sous.

7 escus et vingt sous à l'entrée

7 escus et vingt sous au mittan

7 escus et vingt sous à la fin.

AD. AHP. 2 E 6440 N° Jehan Constantin à Banon

fol. 161 Achat pour Ollivier Spirit Testanière et autres testanières d'un petit coin de terre à Montsalier, Le Plan pour y faire un four à cuire le pain.

fol. 299 1585. Testament de messire Vincent Chastelly prêtre seigneur ?? de ste Collombe demeurant à Montsalier

AD. AHP. 2 E 6455 N° Jehan Constantin à Banon

-1605

Pris faict pour la comunautté de Montsallier

L'an mil six cens cinq et le vingt quatriesme jour du moys de juing ez présence de moy notaire et tesmoings establis en leur personne Claude Girard, Mari Monbran consuls modernes de la comunautté du présent lieu de Montsalier lesquels de leurs bons grés pour eux et les leurs et l'ung pour l'autre et ung chacung d'iceulx seul pour le tout sans division d'action ont baillé à prix faict à François Petit maître peintre habitant à la ville de Cavalhon présent et stipulant assavoir de fère et parfaire parachever et paindre bien et deument ung grand Retable pour l'église du dict lieu qu'avoit esté ja commensé avec son escabeau à couleur vive et à huile excepté les qu'il y estet audict retable avec ses portes de coulleur de grisaille a détrampe ensemble fera une banière pour la dite église d'une canne d'auteur et sa proportion de la largeur de toilhe composée et depainte sçavoir d'ung costé y aura depaint l'histoire de la transfiguration notre Seigneur avec ses trois apostres, Hellis et Moïse ; de l'aultre costé depaindra les figures de St Cler au millieu Saint Antoine et St Martin le tout à huilhe et colleur vives plus leurs encadrement dorré et pour le regard dudict retable il depeindra la transfiguration de Nostre Seigneur

et l'image Nostre dame du costé dextre et du costé gauche l'image Saint Pierre Lequel retable banière ledit Petit a promis fère et parachever bien et deuement à ses propres cousts et despens d'icy au jour et feste de la transfiguration Nostre Seigneur sixiesme jour du mois d'aoust prochain ou plustot sy fère se peult / avec pache que lesditz Girard et Monbran seront tenus fournir à leurs despens la toille nécessaire tant pour les portes du dict retable que banière est chassis de bois pour les dites portes excepté le chassis de ladite banière que ledit Me Petit les fera fère et fournir à ses despens Lesquels chassis de banière demeurera audict Petit. lesditz Girard et Monbran feront garnir ladite banière de taffetas et franges de soye ou autrement ainsi qu'ils adviseront à leurs despens et pour la dite peyne et travaux du dict maître Petit les dits Girard et Monbran seront tenus luy payer bailher et expédier la somme de cinquante une livres faisant dix sept escus de soixante souz pièce en desduction de laquelle somme ledit Petit a confessé de avoir veu et receu par mains dudict Girard la somme de quatre escus au paradvant ce présent acte dont comme comptant des ditz quatre escus les a quittés sans rappel et la somme restante ont promis payer sçavoir quatre escus dans six jours prochains et les neuf escus restant que faict le pris faict desdits dix sept escus ayant faict et achevé ledit retable et banière et encores lesditz Girard et Monbran seront tenus bailher et fournir au dit Petit la salle de la maison du Sieur de Redortier appartenant à la comunauté pour y habiter ensemble deux saches et couvertes pour coucher le tout aux propres coutz et despens desditz Girard et Monbran et pour ce actandre ont obligé leurs personnes et biens lesditz Girard et Monbran l'ung pour l'autre et chacung pour le tout sans division d'action aux cours des submissions de Forcalquier ; autre en deue fourme et ainsi l'ont juré sur les Stes escriptures et renoncés à tous droitz contrères et requis actes faict et publié audit Montsalier dans la maison de la comunauté que solloit estre du Sieur de Redortier après midy ez présence de Me Guillaume Testanière baille et Jacques Esmieu fils d'Antoine du dict Montsalier tesmoings requis à sçeue escripre a signé.

François Petit peintre

Esmieu et moy Constantin.

AD. AHP. 2 E 6468. N° Antoine Bertrand à Banon

1589. fol. 137 et 138. Rapport sur le moulin à vent de Me Eymar de Simiane arrenté à Antoine Astier du lieu de St Savornin.

AD. AHP. 2 E 6518. N° Charles Palhier à Banon

Pris fait pour le Sr Prévost et la communauté de Monsallier.

L'an mil six cents quarante deux et le sixiesme jour du mois de Juing à tous présents et advenir soict notoire, que par devant Moy notaire royal subsigné présents et establis en leurs personnes Ollivier Hugollen et Louis Girard mestres massons du lieu de Monsallier de leur grés pour heulx et les leurs L'ung pour

l'autre et le chescung d'eux seul pour le tout sans division renoncyants au bénéfice d'icelle ont promis et promettent par le présent contract à Illustre Seygneur Messire Laurens de Simiane Seigneur de St Rambert et autres places prévost de la prévosté de Montsallier et à Pierre Testanière l'ung des conseulx et dépputé de la comunaulté dudit Montsallier Le dit Testanière conseil présent et estipullant pour la dite comunaulté et particuliers d'icelle avec Me Jehan Palhier estipullant pour le dit Sieur prévost de bien et deubement faire et parfaire la besogne et ovrage que sensuict en l'esglize parochiale du dit Montsallier En premier lieu de bastir à chaulx et sable la fresche de la murailhe qu'est au dessus du prébitaire du costé du midy et le rendre jusque au couvert de bonne massonerie ; fairont les degrés de neuf et de pierre brute avec chaux et sable de l'antrée de la dite esglize et finalement de recovrir syve recoulla entièrement le couvert de la dite esglize se que sera de besoing et nécessaire et deubement comme s'apartient le tout à dicte de mestres à ce entendus Et ce entre ycy et la fin du présent mois à peyne de tous despens dommages et inthéretz Et pour les peynes et travautz et fournitures et l'atret que conviendra y fournir que les dits massons feront à leur propre le dit sieur prévost et la dite comunaulté de Montsallier seront tenus comme le dit Palhier pour le dit sieur prévost et le dit Testanière conseil pour la dite comunaulté promettent leurs paier la somme de trente livres de l'ordonnance la moictié dans trois jours prochains et l'autre moictié lhors que la besogne sera entièrement faicte et parfaicte, paiant le dit Palhier pour le dit sieur prévost ung tiers qu'est dix livres et le dit Testanière conseil pour la dite comunaulté les autres deux tiers à peyne de tous despens et intheretz et pour l'observation de ce que dessus les dites parties ont obligé l'une envers l'autre c'est le dit Me Palhier les biens du dit sieur Prévost en vertu de sa dite procuracion et le dit conseil les biens de la dite comunaulté et les dits Hugollen et Girard leurs personnes et biens présents et advenir à toutes cours qui conviendra avoir recours en deube forme ainsin l'ont juré et renoncé à tous droictz ad ce contrères requérantz acte fait et publié au dit Banon dans la maison de mois notaire au matin es présance de Me Jehan Bonnefoy du dit Banon et Jehan Louis Blanc fils de Pascal du lieu de Saumane tesmoins quy a sceu escrire a signé. P.Testanière , O. Hugolen ; J. Bonnefoy ; J.L. Blanc. Ch. Palhier

En marge

L'an que dessus et le trente juing personnellement establis les dits Hollivier Hugollen et Louis Girard quy de leurs grez ont confessé d'avoir heu et reçu presentement en ung escus de trente pièces de vingt sous et autre monaye du dit Seigneur de Simiane et des mains et argent du dit Me Palhier son ageant présent la somme de dix livres pour son tiers qu'il esté tenu luy payer pour la besogne et ovrage contenu au susdit acte dont les quitte sauf au dit seigneur de fère recevoir

la besoigne comme s'appartient, sous obligation de leurs biens qu'ils ont sousmis aux cours susdites et juré faict et que dessus ad ce présent Mr Jehan Garcin et Jehan Costollier dict bertranez du dit lieu lesquels qui a sceu a signé

AD. AHP. 2 E 6552 N° Blaise Palhier à Banon

1679-80 fol 164 v° ; Debte pour messire Denis Esmieu de Montsalier pour la rente du moulin à vent du seigneur arrenté à Hugoulin.

AD. AHP. 2 E 6554 N° Blaise Palhier à Banon

fol. 20. 5 avril 1698. Cession por messire Pierre Clémens de la rente du moulin à vent de montsalier tenu par Marie Testanière à feu Jean veuve de Jacques Testanière.

AD. AHP. 2 E 6555 N° Blais Palhier à Banon

fol 105. 28 novembre 1707 Arrantement pour messire Henri d'Eymar à Esprit Esmieu du moulin à vent.

fol 113. Transaction entre Messire Henri d'Eymar et la communauté de Montsalier.

Notaire Romany 1723-29 (Registre encore en l'étude de Banon)

Fol. 74 1^e février 1725

Mise de possession de la vicairie de Montsalier pour messire François Bernard

Fol. 246 20 août 1728

Mise de possession du prieuré de Banon et prévôté de Montsalier pour messire Louis Romany

AD. AHP. 2 E 6570 N° Joseph Romany à Banon

3 février 1698. Quittance pour François Hugou à feu Jean de Montsalier. Messire Antoine Ravel prêtre et vicaire de Montsalier, M. Jacques Testanière lieutenant de juge à feu Mitre; Louis Testanière à feu Esprit, consuls; ledit messire Ravel en qualité d'exécuteur nommé par feu Louis Testanière à feu Elzias dans son dernier testament reçu par nous le 4 septembre 1695 et ledit Jean Testanière en tant qu'héritier et consul ont reçu de François Hugou à feu Jean de Montsalier 154

livres qu'il devait encore au dit Testanière et Honorade Testanière sa femme. Ces 154 livres ont été employées au paiement d'un prix fait d'un clocher qu'ils ont fait faire neuf au dessus la chapelle Notre-Dame des Anges assise à la plaine de Montsalier qu'à une cloche au dit clocher plus frais de messes de mort pour lesdits Testanière défunts.

AD AHP. 2 E 6559 Charles Palhier notaire

Prix fait des confessionnaux, marchepieds en l'église de Montsalier

AD. AHP. 2 E 5092 Notaire Testanière à Montsalier

Fol. 479 v°. 23 mars 1642

Pierre Testanière, un des consuls a interpellé messire Laurens de Simiane, comte et archidiacre de l'Eglise St Jean de Lyon, prévôt de l'église dudit Montsalier en la personne de M° Charles Palhier, notaire royal et greffier du lieu de Banon son procureur et intendant général présent et stipulant et promettant faire rhabiller le couvert tant de l'église que presbytère dudit Montsalier et d'une partie de la muraille soutenant la cloche d'icelui sur le dit presbytère qui est tombée puis quelques jours faute qu'il n'a été tenu couvert.

MONTSALIER

Registre paroissial du Bas-Montsalier
(Archives paroissiales de Banon)

D'après les indications fournies par M. Lieutaud, savant archéologue et M. Julien actuellement Curé de Cruis, nous sommes heureux de constater que la pierre ouvragée qui se trouve dans le sanctuaire de cette paroisse de Notre-Dame des Anges du Bas-Montsalier est un autel primitif découvert par ledit M. Julien, alors curé de cette paroisse, enfoui auprès du cimetière actuel? Ledit autel portait un creux rectangulaire comme tous les autels de ce genre pour y placer la pierre sacrée. Le susdit M. Julien jugea à propos de s'en servir comme Fonds Baptismaux, après avoir fait disposer la pierre à cette fin. C'est sur les renseignements fournis hier par ledit M. Julien que j'ai écrit cette note. L'autel en question devait nécessairement appartenir à l'église de l'antique pays de Montsalier de l'époque gallo-romaine qui précéda celle où les habitants durent regagner la hauteur: c'est-à-dire l'époque sarrasine. Ce qui prouve une fois de plus que l'évangélisation de nos pays date des premiers siècles de l'ère chrétienne.
Fait au Bas-Montsalier le 17 novembre 1886

J. Jaubert, curé

En page 5 des délibérations du conseil de fabrique se trouve l'écrit établissant la découverte de l'autel primitif.

Remarques faites sur Montsalier sous la direction de Monsieur Lieutaud, archéologue, savant érudit.

D'après les différents débris de monuments antiques trouvés dans le pays il conste que les Celtes habitaient le plateau du village. L'autel dédié au dieu Sylvain trouvé à St Pierre indique son origine celtique. A l'époque romaine le peuple s'établit dans les environs du cimetière. Là; en effet, aucun arbre antique; le quartier occupé par les constructions dont on retrouve partout des débris, avait vu ses vieux chênes abattus. C'est sur l'emplacement de l'antique Paroisse que plus tard on construisit une chapelle dédiée à Notre-Dame des Anges, ainsi que le prouve le dire des anciens que j'ai tous consultés. On assure même qu'un prêtre du pays, nommé François Testanière, mort à 87 ans en 1815¹, y aurait servi la messe, étant jeune enfant. La chute de laquelle église daterait de 150 ans environ (1740). Les ruines de cette chapelle servirent à la construction de celle qui a précédé l'église actuelle. Une pierre parfaitement ouvragée qui, en ce moment, se trouve à la 4^{ème} marche de l'escalier de la terrasse du presbytère, et qui paraît une arabesque du 12^{ème} siècle aurait fait partie d'une corniche devant le sanctuaire de Notre-Dame des Anges². On possède au presbytère, une autre pierre tumulaire très ancienne; on présume qu'au milieu du est la personne décédée en pleine prospérité et à côté, elle figure morte, son nom grec se trouve au dessous. Un autre débris de pierre tombale porte seulement ces mots lisibles: *Dun equitum dictus* l'arête a été enlevée. Celle-ci provient sans doute de St Pierre. Elle semble supposer le 10^{ème} siècle et pourrait bien être l'inscription d'un homme qui aurait mérité du pays en combattant les sarrasins qui avaient forcé les habitants de remonter sur les hauteurs et de s'y fortifier. C'est durant le 16^{ème} siècle que le seigneur de Montsalier construisit une habitation dans le Plan, et son exemple fut suivi par d'autres qui peu à peu ont formé la bourgade du Bas-Montsalier.

Dans le quartier nommé St Jean, à gauche du chemin dit de Dauban se trouvent les ruines d'une antique chapelle St Jean. Les chênes qui ont cru sur les ruines même font remonter sa destruction à plus de quatre siècles. On remarque encore la place de l'abside en demi-cercle. Son orientation était bien liturgique. Les différents tas de ruine qui l'entourent indiquent diverses constructions.

¹ . J'ai découvert l'endroit où se cachait ce prêtre durant la terreur.

² . La dite pierre a été placée depuis au parapet de la même terrasse.

25 octobre 1886? J. Jaubert, curé.